

COMMUNE DE ROUSSIEUX

2023 – 007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 6-24032023

Séance du 24 mars 2023

Date de convocation : 13/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le 24 mars à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM., VOLLE Christiane, ROVIRA Carine, GIREN Didier, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier

Etait excusé : M. STERN André

Objet de la délibération : Versement dotation voirie à la CCBDP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale a compétence en matière de voirie.

Afin de mettre en place un programme de travaux, la commune doit reverser tout ou partie de la dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie qui lui est attribuée en 2023 à la CCBDP.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE le versement de l'intégralité de la dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie d'un montant de 13 875 € à la CCBDP
- DONNE POUVOIR au maire pour signer les pièces nécessaires à ce versement.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 24 mars 2023

Le Maire,

**Didier
GIREN**

Signature numérique
de Didier GIREN
Date : 2023.03.27
15:11:54 +02'00'